

de fusil furent échangés à l'endroit appelé la *Pointe d'Aulne*.

Des deux Canadiens qui furent tués l'un, Charles Demeule, de l'Ile-aux-Coudres, eut la chevelure levée selon qu'il est mentionné dans son acte de sépulture. Il faut donc supposer qu'il y avait des sauvages dans le parti ennemi, car cet acte de barbarie n'est pas croyable autrement.

Les Anglais firent de plus deux prisonniers : Tremblay des Eboulements et J. B. Greuon, natif de la Pointe aux Trembles et le premier de ce nom à la Baie St. Paul. Ils les amenèrent à bord et firent périr Tremblay de la manière suivante : ils le firent asscoir sur une planche et l'élevant au haut des vergues, le lancèrent sur l'eau. Il a été condamné à souffrir trois fois ce jeu cruel, mais il expira au troisième coup.

(A continuer.)

## L'ABEILLE.

" Forsan et hæc olim meminisse juvabit. "

QUÉBEC, 28 NOVEMBRE 1859.

### IMPORTANT.

M. le Trésorier de la société typographique offre en vente une certaine quantité de *regus*, dont il disposera pour la modique somme de 50 cents chacun. Il y a ici double avantage pour les acheteurs, car outre que tout le monde connaît l'utilité d'un *regu*, on nous fait dire que ceux qui s'en procureront *argent comptant*, recevront l'Abaille *gratis* pour l'année courante. Il n'y a je crois, qu'un pressant besoin d'argent qui ait pu engager ce monsieur à laisser ses efforts à si bas prix ; comme le nombre en est limité, je recommande fort à ceux de nos lecteurs qui ne s'en sont pas encore pourvus, de profiter de cette occasion pour s'en procurer au plus vite, s'ils ne veulent pas arriver trop tard.

Puisque aujourd'hui on admet généralement la vérité de cette maxime : *Nihil pro nihilo*, je ne vois pas pourquoi on ferait de l'Abaille un cas exceptionnel.

P. S. Nos lecteurs intelligents comprendront par ce qui précède qu'il y a *vide* dans notre caisse, et que c'est à nos lecteurs de crier *peccavi*, et de régler leurs comptes au plus tôt tant pour cette année que pour l'année dernière en défaut de quoi.....mais une *me réticence* est ici la plus éloquente des figures.

### ANTIQUITÉ CANADIENNE.

M. le Capitaine Lavoie, de l'Ile-aux-Grues, a dernièrement fait présent au Séminaire d'un canon d'un gros calibre, mesurant cinq pieds 8 pouces sur la longueur et ayant 13 pouces de diamètre. Ce canon a été trouvé sur les battures du Cap-Brûlé, vis-à-vis de l'Ile-aux-Grues, dans l'endroit même où fit naufrage, le 1<sup>er</sup> septembre 1729, le vaisseau du roi l'*Eléphant*, dont on voit encore aujourd'hui quelques débris. Il y a donc tout lieu de croire que ce canon se trouvait sur ce vaisseau lors du naufrage. Quoi qu'il en soit, il est certain qu'il gisait depuis bien des années dans ce lieu, car le

temps a imprimé sur lui des marques qu'on ne saurait révoquer en doute. M. Lavoie, sachant que le Séminaire conserverait avec le plus grand soin ce précieux reste des premiers temps du Canada, s'est empressé de le lui offrir. En agissant ainsi, il a mérité la reconnaissance de nos antiquaires.

On ne lira pas sans intérêt les deux pièces qui suivent et qui donnent des détails sur le naufrage de l'*Eléphant*. La première est une lettre écrite par Mgr. Dosquet, qui se trouvait à bord du vaisseau ; la seconde est un procès-verbal du naufrage rédigé par M. Hocquart, qui perdit en cet accident plus de 8,000 livres.

Monsieur.

Souffrez que j'aie l'honneur de vous remercier par lettre de toutes les bontés que vous m'avez témoignées avant mon départ de la France, et de la protection que vous avez bien voulu me promettre. J'ai aussi bien des grâces à vous rendre d'avoir donné pour commander le vaisseau de cette année un capitaine si plein de mérite. Nous avons tous été charmés de sa vertu, de son zèle et de sa vigilance pour le service du Roi, et du bon ordre qu'il tenait dans un navire trop rempli de monde et d'effets. Je ne parle pas des attentions qu'il a eues pour M. Hocquart et pour moi ; il a été au-devant de tout ce qui pouvait nous faire plaisir. Mais ce que nous avons le plus admiré, c'est le courage et la présence d'esprit qu'il a montrés dans notre naufrage, qui, pour bien des raisons, devoit l'affliger. Il est vrai qu'il y trouvait la consolation de n'avoir rien à se reprocher : il avoit voulu lever l'ancre pour chercher un meilleur mouillage dans le temps qu'il faisoit grand jour, que la marée montoit, et que le vent étoit bon ; le pilote ne le jugea pas à propos, et ne voulut partir que longtemps après, lorsque les ordres étoient donnés de filer du câble pour y passer la nuit. J'étois présent lorsqu'il en fit la proposition à M. de Vaudrenil, qui lui fit quelques difficultés à cause de la nuit. Le pilote dit qu'il ne pouvoit rester là ; à quoi il répondit que c'étoit son affaire, et qu'il l'en chargeoit. J'ai cru, monsieur, devoir vous mander ce que j'en avois vu. J'ai l'honneur d'être, etc.

+ P. H. EVÊQUE DE SAMOS.

Coadjuteur de Québec [1]

(1) Le roi accorda à Mgr. Dosquet la somme de mille écus pour le dédommager des pertes qu'il fit dans ce naufrage.

PROCÈS-VERBAL de la perte du vaisseau du Roi l'*Eléphant*.

Le 1<sup>er</sup> Septembre 1729, le vaisseau du roi, l'*Eléphant*, commandé par Mr. le comte de Vaudrenil, lieutenant de vaisseau, étant mouillé dans la baie Saint Paul, à 16 lieues de Québec, sur les 8 heures du soir, Chariteau, premier pilote du vaisseau, pilote côtier de la rivière, ayant demandé au dit sieur de Vaudrenil de lever et d'appareiller, étant mouillé par dix-huit brasses d'eau dans un très mauvais fond de roches, au risque de couper le câble et nous jeter dans le goufre, et les vents étant de la part du nord-est petit frais, qui augmentoit, avec environ un tiers de marée de flot, beau clair de lune, le dit sieur

de Vaudrenil fit appareiller avec la misaine et les deux huniers. Les vents ayant fraîchi à faire environ deux lieues par heure avec le flot, le pilote fit gouverner sur les Caps, pour s'en approcher à demilieu, et la distance fut jugée telle par tous les pilotes ; lorsque, sur les onze heures du soir, on aperçut un feu que l'on crut être à terre, ce qui détermina à gouverner plus au large. Peu de temps après nous retombâmes dans un remous extraordinaire de marée qui fit abattre le navire ; et, sur le minuit, M. de Vaudrenil, tous messieurs les officiers du vaisseau, gardes de la marine et équipage, étant sur le pont, le vaisseau toucha et donna trois secousses. L'on sonda, et il ne se trouva que trois brasses d'eau, le gouvernail ayant toujours son jeu. Toutes les voiles furent serrées, vergues et mats de hunes amenés. Les courants étoient si violents, qu'ils remplirent le canot qui étoit amariné le long de bord ; de sorte que nous eûmes toutes les peines du monde à le sauver. Une ancre à toue fut embarquée dans la chaloupe pour la porter derrière ; mais l'on en fut empêché par le courant, et l'on ne put la mouiller que par le travers du vaisseau. Le bâtiment, pendant deux heures, ne fit pas une goutte d'eau ; mais, la mer venant à perdre, il se coucha plus à tribord, et se rompit par son propre poids, les membres étant presque pourris, et il faisoit une si grande quantité d'eau, que les pompes ne pouvoient franchir.

Sur les dix heures du matin, Monsieur de la Richardière (1) étant venu à bord, Monsieur de Vaudrenil s'embarqua avec lui dans son canot pour faire le tour du vaisseau à marée basse. Les écarts du franc bord étoient tout largnés, et le vaisseau si couché, que le dit sieur de Vaudrenil ayant assemblé tous les officiers, il fut résolu unanimement avec le capitaine du port, de couper les mâts pour empêcher le vaisseau de périr entièrement, et sauver la cargaison ; ce qui fut exécuté le deuxième à 6 heures du matin. Et M. de Cavagnial, major des troupes de Québec, fut dépêché pour demander à Messieurs les Marquis de Beauharnois et de Tilly les secours nécessaires d'hommes et de bâtiments pour sauver les effets du roi et de la colonie ; lesquels furent envoyés si à propos et avec tant de diligence, que dès le troisième au matin l'on commença à les décharger, ce qui a été continué par les officiers du vaisseau, ceux de la colonie et les gardes de la marine, jusqu'au onze de ce mois, avec des peines et des risques infinis. Une chaloupe s'y est perdue ; et la goëlette du capitaine de port, dans laquelle le dit sieur de Vaudrenil étoit embarqué, s'est échouée. Il n'y a eu qu'un charpentier (2) de Québec de tué et noyé dans cette funeste aventure. Le onzième au soir, tous les bâtiments du pays qui avoient été envoyés à bord du vaisseau du roi, reçurent un coup de vent de nord-ouest si furieux qu'ils furent tous dispersés et en danger de périr. Il ne restoit plus à bord que quelques canons et futailles à eau, deux an-

(1) Capitaine de port.

(2) Jeune homme de 24 ans, nommé Prénouveau, qui faisoit subsister sa mère et trois jeunes sœurs. Le roi accorda à la mère, une pension de 180 livres.